

Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie Voltz Horticulture sur la commune principale de l'AIOT route de Beaufort 49124 ST
BARTHELEMY D ANJOU.**

**La référence de votre dossier est A-3-QRZIO4MD7 et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 23/05/2023 à 11h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de
transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires
requis, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la
téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales
ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées,
consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90386961800715**

Organisme : **APAVE EXPLOITATION FRANCE**

Fonction : **Consultante environnement**

Personne morale

N° SIRET **33382224500069**

Raison sociale **GRAINES VOLTZ**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 RUE EDOUARD BRANLY

68000 COLMAR

Signataire

Qualité : **PDG**

Référent

Fonction : **Coordinateur de travaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie Voltz Horticulture**

Description des activités :

La société Graines Voltz exerce une activité de culture sous serre chauffée. Dans le cadre de travaux, la société met en place un nouveau local dédié à l'implantation à 2 nouvelles chaudières. Ces deux chaudières seront localisés dans un même local mais posséderont chacune leur propre cheminée. Chaudière 1 (principale) : puissance 1,1 MW Combustible : biomasse (plaquettes demi-sèche classées selon la définition du a) au sens de la rubrique 2910) Chaudière 2 (secours, temps d'utilisation inférieur à 500 heures/an) : puissance 3,4 MW Combustible : gaz naturel

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

route de Beaufort

49124 ST BARTHELEMY D ANJOU

X : 439367

Y : 6713495

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 4.5 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **5**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont des condensats. Limité à 10 L par jour. Traitement sur site par adoucisseurs et rejet aux eaux usées

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Traitement sur site par adoucisseurs

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **4**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux usées (condensats) sont rejetées dans une fosse septique avec poste de relevage puis dirigées vers le milieu naturel.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets à l'atmosphère seront les fumées issues de la combustion de la plaquette demi-sèche.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Les fumées seront traitées avant rejet par : - Multicyclone : première séparation des poussières les plus grossières - Electrofiltre : dépoussièrage des fumées

Autres sources :

Sans objet

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont de deux types : - Cendres sous foyers - Poussières issues du traitement des fumées Ces déchets seront traités dans la filière adéquat.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Silo de réserve d'eau de 114 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Silo de réserve d'eau de 114 m3

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **12641257**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de masse ICPE.pdf